



# Politique Générale d'Accessibilité et de Compensations

## 1. Introduction

L'accessibilité et les compensations sont des éléments fondamentaux de notre engagement envers l'équité et l'inclusion. Nous croyons fermement que tous les individus, quel que soit leur handicap ou leurs besoins spécifiques, doivent avoir un accès équitable à nos produits, services et espaces. Cette politique vise à définir nos engagements en matière d'accessibilité et les mesures de compensation mises en œuvre pour assurer une expérience équitable à tous nos utilisateurs.

## 2. Objectifs

### 2.1 Accessibilité

- Fournir un accès équitable à nos services et produits à tous les individus, indépendamment de leurs capacités physiques, sensorielles, cognitives ou autres handicaps.
- Se conformer aux normes et réglementations en vigueur en matière d'accessibilité.

### 2.2 Compensations

- Identifier et éliminer les obstacles à l'accessibilité.
- Mettre en œuvre des mesures de compensation pour garantir une expérience similaire à tous les utilisateurs.

## 3. Principes Directeurs

### 3.1 Universel

- Adopter une approche universelle de la conception pour garantir que nos produits et services sont accessibles au plus grand nombre.

### 3.2 Inclusion

- Favoriser l'inclusion en intégrant des fonctionnalités qui répondent aux besoins diversifiés de nos utilisateurs.

### **3.3 Anticipation**

- Anticiper et identifier les obstacles potentiels à l'accessibilité dès la phase de conception.

### **3.4 Formation**

- Former nos équipes sur les bonnes pratiques en matière d'accessibilité pour garantir une mise en œuvre correcte.

## **4. Mesures d'Accessibilité**

### **4.1 Services en Ligne**

- Assurer que notre site web et toutes les plateformes en ligne sont conformes aux WCAG (Web Content Accessibility Guidelines).

### **4.2 Espaces Physiques**

- Concevoir et aménager nos espaces physiques de manière à être accessibles à tous, en tenant compte des normes d'accessibilité du bâtiment.

### **4.3 Produits et Services**

- Intégrer des fonctionnalités d'accessibilité dans la conception de nos produits et services.

### **4.4 Communication**

- Veiller à ce que nos communications, qu'elles soient imprimées ou numériques, soient accessibles à tous.

## **5. Mesures de Compensations**

### **5.1 Adaptations Personnalisées**

- Offrir des adaptations personnalisées aux utilisateurs en fonction de leurs besoins spécifiques.

### **5.2 Assistance Humaine**

- Mettre en place des mécanismes d'assistance humaine pour ceux qui en ont besoin.

### **5.3 Formation et Sensibilisation**

- Sensibiliser nos équipes et nos parties prenantes à l'importance de l'accessibilité.

## 6. Évaluation et Amélioration Continue

### 6.1 Surveillance

- Mettre en place un système de surveillance pour évaluer en continu notre conformité aux normes d'accessibilité.

### 6.2 Feedback des Utilisateurs

- Encourager et recueillir activement les retours d'utilisateurs pour améliorer constamment nos pratiques en matière d'accessibilité.

## 7. Responsabilités

- La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique incombe à l'ensemble de l'organisation.

## 8. Dispositions Finales

Cette politique entre en vigueur dès sa publication. Elle sera régulièrement révisée pour garantir son adéquation avec les normes et les besoins changeants de notre public. Nous nous engageons à évoluer constamment pour mieux servir tous nos utilisateurs, sans distinction.

Fait à Toulouse, le 2 janvier 2023

Denis L EMEUR  
Président  
France International Connecting Service  
Audits et Formations

